

Avis de limitation du droit d'exercice

Avis est par la présente donné que, le 19 juillet 2022, le comité exécutif (CE) de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a entériné et donné acte à la limitation volontaire d'exercice de **Mme Sylvie Calixte, ergothérapeute et membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec** (permis no 02-021), dont le domicile professionnel est situé à Montréal. Au terme de cette décision, Mme Calixte ne peut exercer aucune activité professionnelle dans le domaine de l'adaptation de véhicule. Cette limitation du droit d'exercice est en vigueur depuis le 19 juillet 2022.

Nicole Charpentier, erg.

Secrétaire générale